

Etablissement GAEC DES HORTES (HORTES)

DSN : février 2025

SIRET : 82037105200011

Récapitulatif des paiements

Organisme	Mois déclaré	Echéance	Exigibilité	Montant	Mode de paiement	N° Adhésion	Déclaré en DSN
DGFIP	février 2025	Mensuelle	-		Prélèv. SEPA		☒
1MSA_12	février 2025	Mensuelle	15/03/2025	330,31	Prélèv. SEPA		☒
4CPCEA	février 2025	Mensuelle	15/03/2025	12,86	Prélèv. SEPA	4	☒

GAEC DES HORTES
LACAPELLE
46270 BAGNAC-SUR-CELE
FRANCE

, le 11/03/2025

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à la déclaration du Prélèvement à la source que nous avons transmises à la **DGFIP**.

L'établissement déclaré : **GAEC DES HORTES**, Siret : **82037105200011**.

En vous souhaitant une bonne réception.

Détail du paiement :

Montant : 0,00 €	Mois déclaré : février 2025	Paiement : 05-Prélèvement SEPA interentreprises
IBAN-BIC : FR7617807008046542177942641 - CCBPFRPPTLS		

Le total dû à la DGFIP est de 0,00 € (dont 0,00 € hors Prélèvement SEPA interentreprises)

GAEC DES HORTES
LACAPELLE
46270 BAGNAC-SUR-CELE
FRANCE

, le 11/03/2025

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à la déclaration des cotisations sociales que nous avons transmises pour l'organisme :

MSA MIDI-PYRENEES NORD (Siret : **51918013700035**)

17 Avenue Victor Hugo

12022 RODEZ CEDEX 9

L'établissement déclaré : **GAEC DES HORTES**, Siret : **82037105200011**.

Si vous réglez vos cotisations par chèque ou par virement, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de mentionner la référence du paiement, soit au dos du chèque, soit dans l'ordre de virement.

En vous souhaitant une bonne réception.

Détail du paiement :

Période du 01/02/2025 au 28/02/2025 - Montant à payer : 330,31 €

Date d'exigibilité : **15/03/2025** Mois déclaré : **février 2025** Paiement : 05-Prélèvement SEPA interentreprises

Référence du paiement : 2025M02-82037105200011-SA

IBAN-BIC : FR7617807008046542177942641 - CCBPFRPPTLS

Le total dû à l'organisme MSA MIDI-PYRENEES NORD, est de 330,31 € (dont 0,00 € par chèque, virement ou T.I.P.)

GAEC DES HORTES
LACAPELLE
46270 BAGNAC-SUR-CELE
FRANCE

, le 11/03/2025

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à la déclaration des cotisations sociales que nous avons transmises pour l'organisme :

CPCEA (Siret : **78441113400033**)

21 Rue de Bienfaisance

75382 PARIS CEDEX 08

L'établissement déclaré : **GAEC DES HORTES**, Siret : **82037105200011**.

Si vous réglez vos cotisations par chèque ou par virement, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de mentionner la référence du paiement, soit au dos du chèque, soit dans l'ordre de virement.

En vous souhaitant une bonne réception.

Détail du paiement exigible au 15/03/2025 :

Paiement : 05-Prélèvement SEPA interentreprises

Echéance du paiement : Mensuelle

Référence du paiement : 82037105200011-2025M02-19

IBAN-BIC : FR7617807008046542177942641 - CCBPFRPPTLS

<i>Période de rattachement</i>	<i>Période d'affectation</i>	<i>Mois déclaré</i>	<i>N° Adhésion</i>	<i>Code population déclaré (facultatif)</i>	<i>Montant</i>
Du 01/02/2025 au 28/02/2025	2025M02	février 2025	4		12,86 €

Le total dû à l'organisme CPCEA, est de : 12,86 € (dont 0,00 € par chèque, virement ou T.I.P.)